

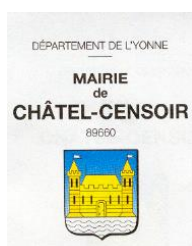
Le Castelcensorien



*Pôle Santé Bruno Faure, à Châtel-Censoir.
Décembre 2018.*

BULLETIN MUNICIPAL N°6 décembre 2018

Le mot du Maire :	2
L'État Civil :	3
Le Pôle Santé :	4
L'information vraie :	5
L'interview sans concession :	6
La vie du Village :	7
Rappel, info pratiques :	10



LE MOT DU MAIRE

Mesdames, Messieurs, Chers amis,



Je suis heureux de vous retrouver dans ce nouveau numéro du Castelcensorien. Les fêtes de fin d'année approchent et comme d'habitude je vous présenterai mes vœux de vive voix autour de la traditionnelle galette des rois à la salle polyvalente le samedi 5 janvier 2019.

Vous remarquerez que ce bulletin fait peau neuve. Nous avons souhaité apporter quelques petites modifications pour que ce semestriel soit le plus interactif possible et réponde au mieux à vos interrogations actuelles.

Nous avons sélectionné deux questions qui reviennent le plus dans vos conversations ou sur les réseaux sociaux. Le premier sujet traitera du Pôle Santé et le second du VVF. Je m'expliquerai sur ces deux points dans une interview sans concession.

Pour les prochains numéros, je vous invite à envoyer vos questions en mairie et nous en sélectionnerons deux qui auront été le plus proposées.

Pour ce numéro il nous est également apparu important d'apporter un éclaircissement pratique relatif à l'élaboration d'un budget communal; afin que la rumeur ne l'emporte pas sur l'information vraie. C'est d'ailleurs le titre que nous donnerons à cette nouvelle rubrique.

La vie du village étant notre préoccupation à tous, cette partie du bulletin sera conservée et améliorée.

En fin de ce bulletin vous retrouverez comme toujours les informations pratiques, les actualités, les choses à savoir, etc. ...

Pour ceux qui n'ont pas pu être présents à l'inauguration du Pôle Santé, un reportage photo vous le fera revivre. C'est un projet pour lequel nous nous sommes battus et nous sommes très fiers de l'avoir mené à son terme.

Je vous laisse donc découvrir ce nouveau numéro et j'espère que vous prendrez plaisir à le parcourir.

Je vous souhaite à toutes et à tous de passer d'excellentes fêtes de fin d'année en famille, entre amis et surtout que l'enthousiasme l'emporte sur la médisance qui règne depuis quelques temps sur notre beau village.

Bertrand MASSIAS JURIEN de LA GRAVIÈRE



ÉTAT CIVIL

Décès :

Le 09 janvier : Mme MORY Jacqueline, veuve MARQUET
Le 25 février : M. CARREAU Jean-Luc
Le 17 mars : Mme MARCHAND Ginette, veuve MOREAU
Le 13 avril : M. RICCIERI Marc
Le 20 juin : Mme FERRAND Charlotte, veuve COUDEREAU
Le 02 juillet : M. CHAMBAULT Maurice
Le 04 juillet : M. PIGEON Jean
Le 11 août : M. GARNIER Daniel
Le 08 novembre : M. OUVRARD André
Le 29 novembre : M. CHARTON François



Transcriptions de décès :

Le 30 janvier : Mme MINET Suzanne, épouse CHAMBAULT
Le 11 mars : M. JAMET Yves
Le 03 avril : Mme BIGUET-GRAND-GEORGES Jacqueline
Le 02 juin : M. JANKOWSKI Guy
Le 03 juillet : Mme CHATELAIN Raymonde
Le 22 juillet : M. ASTIC Jean
Le 26 juillet : Mme MUNOZ Isabelle
Le 29 août : M. ADAM Christian
Le 08 septembre : M TETU Paul
Le 16 octobre : M. BINET André
Le 24 octobre : M. FIDELER Marcel
Le 16 novembre : Mme LECOMPTE Geneviève, épouse DEMANCHE

Mariages :

Le 01 mars : M. DAVENET Damien et Mme ZAKALATA Olena
Le 19 mai : M. RODRIGUES Fernando et Mme ROULOT Laëtitia
Le 06 octobre : M. MASSIAS JURIEN DE LA GRAVIERE Armand et
Mme LAZAR Ramona



Avis de naissance :

Le 20 mai : Mlle FARRELL Bridget
Le 29 mai : Mlle GRESLE Mia
Le 08 décembre : Mlle DUPUIS Emma



L'INAUGURATION DU POLE SANTE

L'inauguration du Pôle Santé « Bruno Faure » a été célébré le 24 novembre 2018 en présence de M. le Député André VILLERS, Mme la Sénatrice Noëlle RAUSCENT, Mme la Sénatrice Dominique VERIEN, M. le Président du Conseil Départemental M. Patrick GENDREAU, Le Vice-Président de la Communauté de Communes Avallon-Vézelay–Morvan M. Hubert BARBIEU, Mesdames et Messieurs les Maires des communes voisines.

Environ 250 personnes ont assisté à cet évènement. Cette mobilisation très importante nous conforte dans l'intérêt des administrés pour ce pôle santé.

Aujourd'hui, ce lieu peut accueillir 4 cabinets. Le kinésithérapeute, les infirmiers, vont occuper les locaux. Un médecin généraliste consultera une fois par semaine (après accord du conseil de l'ordre). Bien sûr, nous œuvrons afin de trouver un médecin généraliste à temps complet.

Ce Pôle Santé, comme vous le savez tous, a pu voir le jour, principalement grâce au don de Mme FAURE, et c'est donc tout naturellement que sur sa demande évidente notre maison médicale porte le nom de feu son mari Bruno FAURE. Il fut médecin généraliste à Châtel-Censoir pendant de nombreuses années. Très investi pour sa commune, il fut également 1^{er} adjoint. Nous retiendrons de lui un dévouement sans faille à ses patients et à sa commune. Ce Pôle Santé est donc un hommage à ce grand homme, illustre figure de notre commune.

Je vous propose ici quelques photos de cette grande journée.





Un budget communal c'est quoi ? Comment ça marche ?

Le budget primitif est préparé en début d'année et doit être voté par le Conseil Municipal avant le 15 avril. Il doit répondre à des règles strictes.

Il doit être sincère et véritable. Concrètement, il doit reposer sur des données comptables établies (appelé compte administratif, c'est le bilan de l'année écoulée, le budget doit reprendre ces résultats). Il doit également être équilibré. Le budget se compose de deux grandes parties : le fonctionnement et l'investissement. Les dépenses et les recettes doivent être équilibrées sur chacune des deux sections. Si 1€ est prévu en dépense, 1€ doit être trouvé en recette, au centime près.

Puis dans chacune de ces grandes parties, il y a un article pour chaque dépense. Ces dépenses sont réparties en chapitre (un thème en quelque sorte). Par exemple le téléphone se règle sur un article budgétaire, le carburant sur un autre, les fournitures de bureau encore sur un autre. Et si les dépenses de carburant et les fournitures de bureau sont imputées au chapitre 60, les frais de téléphone le sont au chapitre 62.

Le budget consiste donc à prévoir sur chaque article suffisamment d'argent pour régler les dépenses de l'année. Et bien sûr équilibrer en recette.

Que se passe-t-il si une facture est plus importante que la somme allouée à l'article ?

Si, sur le chapitre l'argent n'a pas été dépensé en totalité alors il peut servir à payer la facture. Mais si au chapitre il n'y a plus d'argent alors la facture ne pourra pas être payée.

Il est possible de regarder si sur un autre chapitre il reste de l'argent. Auquel cas, il faudra prendre une Décision Modificative validée en Conseil Municipal.

Aucun débit, même de 1 centime n'est accepté.

Cependant, le budget reste une prévision, ce qui est inscrit au budget ne sera pas nécessairement réalisé, mais cette inscription donne la possibilité à la commune de le faire. C'est là toute la subtilité d'un budget.

De même, si la commune a une rentrée d'argent imprévue celle-ci ne pourra pas servir à une dépense si elle n'a pas été inscrite au budget. Un exemple : en juin, la commune vend un bâtiment pour 100 000€ et ce n'était pas prévu. Mais à côté il faut prévoir des travaux pour 100 000€ dans la commune et eux non plus n'ont pas été inscrits au budget. Il est impossible de les réaliser.

Le budget est donc un savant mélange de dépenses obligatoires (salaires, électricité, ...), de dépenses importantes (l'urgent), et de prévision de travaux, le tout contrebalancé par des recettes : impôts, dotations d'état, loyers, d'éventuelles subventions de travaux, etc.

Les dotations étant à la baisse, les travaux envisageables sont donc forcément réduits.

Les élus, en concertation, font donc des choix.

Qui vérifie ? Qui contrôle ?

Le comptable public passe lors de l'élaboration du budget pour nous conseiller, nous apporter certaines informations nécessaires et bien sûr contrôler le principe d'équilibre budgétaire.

Le budget est ensuite voté en Conseil Municipal en fonction des orientations qui auront été choisies par les élus. Le budget doit être approuvé à la majorité. Puis il est envoyé en Préfecture où tout est passé au crible.

Si tout est bon alors il devient exécutable, et nous repartons pour une année comptable.

Voici une explication simplifiée.



L'INTERVIEW SANS CONCESSION DU MAIRE

Pourquoi avoir installé la maison de santé à la place du centre de Loisirs ?

Dès mars 2014 après notre élection, face à la posture statique de la Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan (CCAVM), nous avons dû étudier comment récupérer ce projet, cher au cœur de nos administrés.

Il a fallu commencer par trouver un lieu.

Nous avons plusieurs solutions : rénover l'ancien cabinet, construire un bâtiment neuf sur le parking, aménager une partie de notre CPI ou encore l'installer dans l'ancienne école.

L'ancien cabinet médical n'était pas un bâtiment communal, et l'espace intérieur n'était pas optimal ni conforme aux normes d'accessibilité.

Un bâtiment neuf ? Le coût d'une construction neuve, compte tenu des réglementations relatives au périmètre historique notamment, aurait été plus élevé qu'une rénovation et aurait supprimé un parking à Châtel.

L'aménagement du CPI ? Là encore, sa situation décentralisée du centre bourg, les allées et venues des pompiers, le bruit des sirènes, la cohabitation aurait pu être problématique.

Le choix définitif s'est donc porté sur l'ancienne école. En effet, ce site présentait de nombreux avantages : nous en étions d'ores et déjà propriétaires, l'espace à l'intérieur du bâtiment était idéal pour ce projet, la situation en centre-bourg était un véritable atout et la présence d'un parking finissait de nous convaincre.

Restait donc à avancer, pas à pas. Récupérer la compétence auprès de la CCAVM, après validation par Monsieur le Préfet de l'Yonne (obtenu en décembre 2016), établir un plan de financement, solliciter des subventions, choisir un architecte puis lancer les appels d'offre pour choisir les entreprises.

Pour le financement rappelons que ce projet n'aurait peut-être pas vu le jour sans le don de 200 000.00€ de Mme Faure, que nous remercions encore chaleureusement.

Les travaux ont démarré lors du dernier trimestre 2017.

L'inauguration du Pôle Santé Bruno Faure a eu lieu le 24 novembre 2018.

Pourquoi ne pas avoir fait les travaux que VVF demandait ?

VVF Villages Vacances nous a fait part de sa volonté de quitter notre site au 31 octobre 2018. Il nous était impossible de les contraindre à rester.

Des travaux d'amélioration et d'aménagement avaient été demandés il y a quelques années. Le coût de ces travaux était d'environ 1 500 000.00€. Etant propriétaire des bâtiments, cette charge financière aurait donc été supportée intégralement par la commune. A l'époque, comme aujourd'hui un tel emprunt est impensable. La situation financière de la commune s'améliore mais ne permet pas un tel investissement.

Par ailleurs, la politique de VVF Villages Vacances et l'avenir que la direction souhaite donner à leur entreprise a également changé au fil des années. L'accent est donné à des sites plus touristiques avec de grosses structures.

Il convient aujourd'hui de penser à la suite à donner dans les meilleurs conditions possibles.

Sur les 40 logements, 2 répondront aux normes d'accessibilité, et l'on créera un chemin depuis ces logements pour accéder à l'accueil et à la salle polyvalente.

Ces travaux sont indispensables à l'exploitation du site.

Nous étudions actuellement toutes les possibilités, car comme dit l'adage « mieux vaut réflexion que précipitation ».

VVF Villages Vacances étant le nom d'une société, il nous est interdit de l'utiliser. Et comme c'est aussi une page de votre histoire, je vous propose de lui trouver un nouveau nom.

Nous attendons vos propositions !



Les associations

La fête de la musique a pris ses quartiers artistiques sur la place de la mairie et une centaine de participants y compris des australiens sont venus applaudir à tout rompre le "Castel Swing" groupe de Jazz manouche.

Pour la 1ère fois, la commune a souhaité réunir ses administrés pour un repas citoyen le 14 juillet. Le plein de salades, de bonnes côtes de bœuf et un dessert fruité ou glacé ont permis à plus de 70 convives de se régaler, ensemble, au camping du Petit Port.

Renaud et Sophie ont sollicité le Comité des fêtes et Châtel Anim' pour organiser la 1ère fête de la halte nautique. Jeux pour les enfants, lâcher de radeaux et une petite friture pour le soir. Belle réussite.

Que de premières pour Triod'Arts, une première exposition avec pastel et photographies d'arts, un premier stage de pastel avec Claudine, premier stage de caricature avec Sébastien. Que de rencontres.

LES AMIS DE LA CHATONNIÈRE

Après deux années de fonctionnement, l'association des bénévoles organise à la Maison de retraite plusieurs manifestations : à savoir, un marché de Noël (cette année le samedi 8 décembre 2018 de 10h à 18h), un marché de Pâques et un stand sur le vide grenier de Châtel-Censoir en juin, a pu offrir cette année, pour la fête des mères, un spectacle splendide de cabaret qui a enthousiasmé tous les résidents et le personnel. Pour 2019 nous avons en projet l'acquisition d'un triporteur à assistance électrique pour pouvoir promener les résidents et leur faire profiter de l'environnement magnifique le long du canal grâce à la piste cyclable. Pour finaliser notre projet, nous avons besoin de votre aide financière.



Nous vous en remercions par avance.

Contact : Christine Monnet tél: 06 87 98 45 17 ou mail : amis.chatonniere@orange.fr

CLUB CASTELCENSORIEN

L'année 2018 se termine avec quelques nouveaux adhérents. Nos activités ont été réussies grâce à la participation de toutes et tous. L'activité informatique (100% connectés) a connu un bon démarrage, mais aujourd'hui le manque de participants est critique.

Concernant la prévention routière seniors avec la MSA 11 personnes ont suivi le stage durant les 6 séances.

Notre assemblée générale se tiendra le mercredi 9 janvier 2019 à 9h30 à la salle polyvalente, avec repas à 12h00 (pot-au-feu) et galette des rois.

Il vous sera demandé 10€ par personne; s'inscrire avant le 24.12.2018 Un concert sera donné le 31 mars à la salle polyvalente.

Nous présentons tous nos meilleurs vœux à la population de Châtel et adressons nos vifs remerciements à la municipalité pour la mise à disposition des locaux pour les activités du club (cartes, dames échecs, etc...)

Des nouveaux adhérents seront les bienvenus pour donner du volume au club. Les candidats qui souhaitent faire partie du bureau doivent se faire connaître avant le 7 janvier.



LES TRICOTPHYLES

Installé depuis mi-mai 2018 dans le local des associations, à côté de la Maison de Services au Public, le club de tricot a organisé ses premières portes ouvertes fin août. De nombreux visiteurs ont découvert le travail soigneux et moderne que nous offrons à la vente lors de nos différentes expositions en extérieur.

Certaines personnes nous ont rejointes pour passer un moment convivial tous les mardis de 14h à 18h.

Profitez du marché de Noël de Châtel-Censoir le 15 décembre 2018 pour découvrir nos créations.

Contact : Christine Monnet - tél : 06 87 98 45 17 ou mail : les.tricotphyles@orange.fr



Amicale de Pétanque de Châtel-Censoir

Le groupe qui continue de s'étoffer avec 119 joueuses et joueurs. Les résultats sont encourageants avec 250 participations aux championnats de l'Yonne débouchant sur 10 participations aux championnats de Bourgogne.

Une équipe est championne de l'Yonne des clubs séniors.

Grâce aux donateurs privés, aux pétanqueurs motivés, aux jeunes entrepreneurs de Châtel-Censoir et de la région, aux 2 dirigeants du canton de Joux la Ville, à 3 conseillers municipaux, au Président du Conseil Départemental, nous avons mené à bien notre projet de rénovation des terrains existants et la transformation en aire de jeu de boules du terrain nu, en herbe, derrière la salle polyvalente, mis à disposition par la commune.

Nous sommes fiers d'avoir remplacé toutes les vieilles traverses de chemin de fer traitées à la créosote (produit cancérigène) par des traverses neuves, brutes en chêne qui embellissent les terrains communaux.

Nous avons eu à déplorer le décès de 2 de nos camarades, dont notre trésorier.

Venez nous voir au terrain de boule, c'est avec plaisir que l'on vous y accueillera.

Agenda et info auprès d'Alain Aucamus le Président (03.86.81.08.63), Christian Chavant le trésorier (06.87.01.67.75) ou encore Christine Picco la secrétaire (03.86.81.00.24)



FCCC

Pour la saison 2018/2019 le FCCC compte 64 licenciés (20 enfants, 23 seniors, 8 vétérans et 13 dirigeants) soit une augmentation de 18%.

Si en 2018 l'équipe sénior n'a pas réussi à se maintenir en 2eme division de l'Yonne, la relégation en 3eme division n'a pas entamé la motivation de notre équipe. Nous attendons pour la saison prochaine des recrutements de joueurs qui apporteront du sang neuf et la combativité nécessaire à la montée.

Les jeunes répartis entre les U13, U11 et U7, sont déterminés et font preuve de beaucoup de volonté. Que leur assiduité et leur rigueur leur amènent de nombreuses victoires !

Faute d'effectif chez les vétérans aucune équipe n'est engagée. Avis aux intéressés !

Un premier concours de belotte organisé en décembre 2017 a réuni environ 70 personnes. Vu le succès de cette manifestation le FCCC renouvellera certainement cette opération.

En juin, la journée de fin de saison a rencontré un grand succès avec près de 140 participants. Cette journée s'est déroulée autour d'un jambon à la broche et d'un tournoi de football intergénérationnel (de 5 à 81 ans) réunissant 6 équipes de 8 joueurs. Deux structures gonflables avaient été installées sur le terrain de foot.

L'ensemble du bureau du FCCC tient à remercier les nombreux bénévoles qui nous prêtent main forte lors de ces journées. Les valeurs sportives sont ainsi transmises à la perfection.

CHÂTEL-CENSOIR D'HIER ET D'AUJOURD'HUI

Inventaire 2018 des actions offertes aux adhérents : visite de la Maison de Colette, Romain Roland..., randonnée circuit des flotteurs, ces expressions dont on ne connaît pas l'origine (après l'AG), Sortie Pouilly en Auxois-Châteauneuf, du PLM à la SNCF dans l'Yonne, après l'Armistice la PAIX.... Exposition dans le village, sur les vitrines des commerces leur historique et à l'église panneaux informatifs.

Projets 2019 : proposer d'avril à novembre une activité mensuelle dont un voyage d'une journée, une ou des sorties en demi-journée (co-voiturage) et une exposition à l'Office de Tourisme en été. Calendrier prévu en février.

CCHA fêtera ses 40 ans en 2019, rejoignez-nous, inscription annuelle 12,00 €.

Le Président, Guy Demanche

LES POMPIERS

L'année se termine avec un total de 80 interventions (à l'heure du tirage).

Soit 50 interventions entre le 01 janvier et le 31 juillet 2018 et 30 interventions du 1^{er} août à ce jour.

Depuis la création du nouveau CPI le (01/08/2018) nous comptons 5 sapeurs-pompiers volontaires et motivés :

Le Chef de corps, Sergent Alexandre MILLOT MERLOT

Le Sergent Clément DUCLOS

Le Caporal-Chef William MOREAU

Le Sapeur Victoria JOZON

Le Sapeur Thomas HOURLIER

Thierry GILLET (en cours d'engagement)

Cédric COURTOIS (en cours d'engagement)

Notre CPI a toujours besoin de nouvelles recrues afin de pouvoir répondre au plus vite aux appels d'urgence ! N'hésitez pas à les rejoindre.

Remise de Médaille :

Le 13 septembre dernier, les pompiers ont été appelés pour un feu de cave dans un bâtiment collectif à Châtel-Censoir. Grâce à leur rapidité d'intervention, leur sang-froid et leur professionnalisme, la vie d'un homme de 21 ans a pu être sauvée.

Le 14 décembre 2018, lors de la Sainte Barbe départementale à Auxerre, M. le Préfet de l'Yonne a donc remis la médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement à Messieurs Alexandre MILLOT-MERLOT et Clément DUCLOS.





L'Amicale des Pompiers s'est jointe à la Municipalité pour organiser le repas républicain du 14 juillet qui a connu un franc succès.

Pour l'année à venir nous organiserons un repas le 09 février 2019 ainsi que le 14 juillet !

Nous remercions l'ensemble des bénévoles et la municipalité pour leur aide dans ces manifestations et souhaitons à tous les castelcensoriens une très bonne année 2019 !

LA COMMUNE

La halte nautique :

Cette année l'ouverture de la halte nautique fut très perturbée par les travaux urgents effectués sur la digue d'Augy (qui avait été endommagée par les crues d'hiver), interdisant toute navigation pendant une quarantaine de jours.

Malgré ce retard, nous avons accueilli 749 bateaux ; la fin de saison a permis de rattraper un peu le mauvais départ.



Ce sont essentiellement des bateaux de propriétaires appréciant l'accueil du régisseur Renaud (voir livre d'or franco anglais) toujours disponible et serviable.

Afin de renforcer le bien-être des voyageurs, la halte nautique sera dotée d'une douche supplémentaire (car une seule douche est trop juste dès 8 bateaux) et une machine à laver sera installée.

Le fleurissement et le site restent un atout majeur en accompagnement de l'accueil des Castelcensoriens.

Le camping :



Au terrain de camping nous avons testé la restauration rapide grâce à Patricia NOREL, alias « Patounette » qui a bénévolement présente les vendredis et samedis avec gentillesse et compétence comme toujours. Les usagers du vélo-route ont profité aussi de cette halte sympathique et l'ont appréciée.

Conclusion : à réorganiser pour l'année 2019 !

Par ailleurs, la saison 2018 a bien débuté avec l'arrivée des campeurs, venant d'Allemagne, de

Belgique, de Hollande et d'Angleterre. A titre d'exemple en juillet nous comptons 1024 nuitées pour 431 arrivées. Bonne progression tant en emplacement qu'en chiffre d'affaire.

Il faut reconnaître que là encore, la compétence et l'amabilité de notre régisseuse Patricia a grandement profité à la réputation de notre camping. Et nous en avons profité pour nous inscrire dans différents guides étrangers.

Les rénovations de la commune :

Nos agents communaux n'ont pas chômé durant cette année 2018. Outre les travaux habituels d'entretien, d'autres travaux ont été menés à bien :

Au Pôle Santé :

- Démontage du bâtiment préfabriqué
- Peinture des grilles
- Réfection des murs d'enceinte
- Aménagement divers

Fleurissement :

- Production des plants sous serre
- Plantations

Bâtiment :

- Mise aux normes de la chaufferie de la Poste
- Travaux à l'école (marquage au sol)
- Réparations diverses, entretien

En cours :

- Aménagement des trottoirs
- Différents travaux au camping

+ Aide aux associations lors des manifestations

Les cours de Tennis ont été repeints par un administré M. Davis Bonhomme gérant de la société Statik Peinture. Il a fourni le personnel et le matériel ! Un grand merci à lui !!

RAPPEL

Lingettes :

Nous vous rappelons qu'il est **interdit** de jeter les lingettes, couches, litière pour animaux ou tout autre objet dans les toilettes. En effet, celles-ci bouchent les canalisations engendrant les désagréments que l'on imagine. De plus, la charge financière nécessitant la remise en état finit par être lourde.



Carte d'identité et passeport :

Les dossiers pour les cartes d'identités et les passeports (renouvellement ou première demande) ne peuvent pas être déposés dans votre mairie. Il vous faudra vous rendre dans une Mairie équipée du matériel de prise d'empreinte électronique comme dans les mairies d'Avallon, Vermenton, Clamecy ou Auxerre, pour les plus proches. Les documents à apporter sont consultables sur le site www.servicepublic.fr

Point apport volontaire VVF

Compte tenu de la fermeture du VVF depuis le 31 octobre, le point d'apport volontaire de verre situé à l'ancien VVF a été retiré.

Il convient de déposer vos verres dans les bacs prévus à cet effet, à la gare ou à la salle polyvalente.



Les fréquences de la TNT changent !

LE 29 JANVIER 2019

LES FRÉQUENCES DE LA TNT CHANGENT !



✓ POUR ÊTRE PRÊT LE 29 JANVIER 2019

- 1** VÉRIFIEZ SUR RECEVOIRLATNT.FR QUE VOUS ÊTES BIEN CONCERNÉ PAR LES CHANGEMENTS DE FRÉQUENCES DE LA TNT LE 29 JANVIER .
- 2** EN AMONT DU 29 JANVIER , EN HABITAT COLLECTIF, ASSUREZ-VOUS QUE LE GESTIONNAIRE DE L'IMMEUBLE A BIEN ANTICIPÉ LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'ADAPTATION DE L'ÉQUIPEMENT COLLECTIF AFIN DE CONTINUER À RECEVOIR LA TÉLÉVISION APRÈS CETTE DATE.
- 3** LE JOUR J, EN HABITAT COLLECTIF OU INDIVIDUEL, EFFECTUEZ UNE RECHERCHE DES CHAÎNES SUR CHACUN DES TÉLÉVISEURS RELIÉS À L'ANTENNE RÂTEAU POUR RETROUVER L'ENSEMBLE DE L'OFFRE TNT.
- 4** SI DES PROBLÈMES DE RÉCEPTION PERSISTENT MALGRÉ LA RECHERCHE DES CHAÎNES, VÉRIFIEZ LES INFORMATIONS DISPONIBLES SUR RECEVOIRLATNT.FR ET/OU APPELEZ LE 0970 818 818.

SECRETARIAT DE MAIRIE

Téléphone : 03 86 81 01 98

Horaires d'ouverture au public: Lundi- Mardi- Jeudi- Vendredi : 09h00 – 12h00

mairie-de-chatel-censoir@wanadoo.fr

Permanence du Maire : jeudi de 10h à 12h

*Directeur de publication : Bertrand Massias Jurien De la Gravière. Chargé de projet : Emilie Mangone
Rédaction (hors associations) : Emilie Mangone, Patricia Col, Jacques Touboulic.
Crédit photo : Bertrand Massias Jurien De La Gravière, Patricia Col, Alexandre Millot-Merlot*